

STAGES PRINTEMPS 2025

L'inscription aux stages se fait uniquement et directement à la Direction Éducation Jeunesse

STAGE « ÉVEL A LA NATURE » : Public : 4/6 ans

Effectif : 8 enfants

SUR L'ACM ROSTAND MATERNEL DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : Lors de ce stage, les enfants seront amenés à se questionner sur le monde qui les entoure. Chaque matinée débutera par un temps de lecture qui introduira la thématique du jour, puis se poursuivra par des ateliers créatifs à partir d'objet naturel.

STAGE « À LA DECOUVERTE DE DROLES D'OISEAUX » : Public : 4/6 ans Effectif : 8 enfants

SUR L'ACM JENNER DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : Partez à la découverte des oiseaux d'Hellemmes, ces animaux furtifs qui nous entourent mais qu'on ne connaît pas forcément. Grâce à l'utilisation de matériel spécifique, apprenez à les trouver, les reconnaître, découvrez leur alimentation, leur reproduction, leurs milieux de vie. Tout au long du stage : fabrication et pose de mangeoires et création d'un livre des oiseaux d'Hellemmes.

STAGE « ET SI ON PARLAIT DES ABEILLES ? » : Public : 4/6 ans

Effectif : 8 enfants

SUR L'ACM DOMBROWSKI DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : Le printemps c'est le retour des abeilles, l'occasion pour les enfants de découvrir l'apiculture à travers 5 ateliers pédagogiques animés par l'association Le Centre l'Olivier. Au programme : découverte de la ruche, des abeilles et de la pollinisation.

STAGE « INITIATION AU JEU DE ROLE » : Public : 6/12 ans

Effectif : 10 enfants

SUR L'ACM JEAN-JAURES DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : Au de cours de cinq matinées, les enfants participeront collectivement à une quête initiatique pendant laquelle ils rencontreront différents personnages imaginaires, devront récolter des informations, découvriront des secrets... Un stage autour du jeu de rôle pour développer l'imaginaire et s'amuser en coopérant.

STAGE « INITIATION AU PARKOUR » : Public : 8/12 ans

Effectif : 10 enfants

SUR L'ACM BERTHELOT/SEVIGNE DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : En partenariat avec l'association Parkour59, les enfants s'initieront chaque matinée, dans une salle dédiée, au parcours acrobatique. Ce stage, ouvert à partir de 8 ans, a pour objectif de découvrir cette pratique physique urbaine tout en développant la motricité et la coordination dans un environnement sécurisé.

STAGE « ATELIER THEATRE » : Public : 6/12 ans

Effectif : 10 enfants

SUR L'ACM ROSTAND ÉLÉMENTAIRE DU 7 AU 11 AVRIL (DEMI-JOURNEE) DE 9H30 A 11H30

Descriptif : En partenariat avec la compagnie «La Création Continue !», les enfants pourront éveiller leur imaginaire et mettre en action les règles du jeu théâtral auprès d'un intervenant qualifié. Tout au long du stage, ils découvriront et s'initieront à la prise de parole, l'utilisation de leur corps dans l'espace jusqu'à l'interprétation d'un rôle. En fin de stage, une restitution sous la forme d'une petite représentation théâtrale sera proposée par les enfants.

Hellemmes

www.hellemmes.fr

Facebook Hellemmes

Instagram Mairie Hellemmes

Twitter Mairie d'Hellemmes

LOISIRS
3-12 ANS

ACCUEILS DE LOISIRS PRINTEMPS 2025 DU 7 AU 18 AVRIL

INSCRIPTIONS ET MODIFICATIONS

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

**EN LIGNE VIA VOTRE ESPACE FAMILLE [HTTPS://ESPACE-FAMILLE.LILLE.FR](https://espace-famille.lille.fr)
DU 17 FÉVRIER AU 9 MARS 2025 INCLUS**

**EN MAIRIE (DIRECTION EDUCATION JEUNESSE) VIA LES FORMULAIRES PAPIER
DU 17 FÉVRIER AU 7 MARS 2025 INCLUS**

**AUCUNE INSCRIPTION OU MODIFICATION NE SERA ACCEPTÉE
EN DEHORS DE CETTE PÉRIODE**

1 FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : âge :

Ecole fréquentée (hors Hellemmes) :

Nom et prénom du représentant légal :

N° de téléphone :

Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes Lille),
fournir un certificat de scolarité.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DFU 2024/25 à jour: OUI

Date de dépôt du formulaire:

Renseignements : www.hellemmes.fr



1/ FAITES LE CHOIX DE L'ACM MATERNELS 3/6 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> JENNER	Rue des Ecoles	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> DOMBROWSKI	Place Paul Dombrowski	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

ÉLÉMENTAIRES 6/12 ANS

CHOIX DE L'ACM	ADRESSES	HORAIRES	ACCUEILS MATIN ET SOIR
<input type="checkbox"/> BERTHELOT SEVIGNÉ	Rue Jules Ferry	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> ROSTAND	Rue de la Ville de Naumburg	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30
<input type="checkbox"/> JEAN-JAURES	Rue Anatole France	8h30/17h	7h30 à 8h30 17h à 18h30

2/ JE RÉSERVE EN COCHANT LES JOURS ET UNITÉS

Nous vous rappelons que votre enfant ne pourra pas être accueilli sur une journée non réservée, même s'il fréquente l'ACM régulièrement.

ACM PRINTEMPS	L 7/4	M 8/4	M 9/4	J 10/4	V 11/4	L 14/4	M 15/4	M 16/4	J 17/4	V 18/4
Espace éducatif MATIN										
Journée AVEC repas										
Journée SANS repas										
Espace éducatif SOIR										

3/ AUTORISATIONS ET INFORMATIONS

- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'ACM à 17h
- J'autorise mon enfant (de plus de 6 ans) à quitter seul l'espace éducatif à 18h30
- J'autorise la prise de vue de mon enfant
- Mon enfant a un P.A.I (projet d'accueil individualisé). **Si oui merci de fournir une copie.**

ATTENTION

Si votre enfant a des besoins particuliers (situation de handicap, santé ...), il est impératif que vous contactiez avant toute inscription, par mail, le pôle périscolaire, afin de mettre en place un accueil adapté pour votre enfant : poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr, même si votre enfant fréquente régulièrement les centres.

4/ JE M'INFORME

CONDITIONS D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT EN ACM :

- Votre enfant doit être scolarisé. Si votre enfant fréquente une école privée ou extramuros (hors Hellemmes et Lille) merci de nous fournir un certificat de scolarité lors de l'inscription.
- Votre DFU 2024/2025 doit être à jour lors de l'inscription.
- En inscrivant votre enfant dans un accueil de loisirs de la commune d'Hellemmes, vous acceptez qu'il participe à l'ensemble des activités proposées. Si une pratique lui est déconseillée ou interdite, merci de fournir au directeur un certificat médical précisant la contre-indication.
- **Nous vous demandons de respecter les horaires des centres de loisirs. Tout arrangement doit impérativement être validé par le ou la responsable et doit rester exceptionnel.**

RÉGLEMENTATION ET QUALITÉ DE SERVICE :

Pour des raisons de réglementations et de qualité de service, l'inscription en ACM est obligatoire durant la période indiquée. Aucune inscription ne sera acceptée, passé le délai même si le formulaire est déposé dans la boîte aux lettres du service. Votre enfant ne pourra être accueilli sans inscription de votre part, même s'il se présente au centre. De même, toute modification ne pourra être acceptée passé le délai d'inscription.

FACTURATION :

Vous serez facturé sur la base d'**une journée réservée = une journée facturée**. Si votre enfant est malade durant le centre, la journée vous sera régularisée uniquement sur présentation, dans un délai de 48h à compter du premier jour d'absence au centre, d'un justificatif médical. Possibilité de nous l'envoyer par mail : passenfant@mairie-hellemmes.fr ou directement à l'accueil du service.

QUI CONTACTER :

Pour toutes questions ou informations concernant le fonctionnement de l'ACM ou l'accueil de votre enfant, vous pouvez contacter le pôle périscolaire à l'adresse suivante : poleperiscolaire@mairie-hellemmes.fr. Pour la facturation, le DFU, l'inscription et les modifications de réservations, vous pouvez contacter le pass'enfant à l'adresse suivante : passenfant@mairie-hellemmes.fr ou au 03.20.41.82.70.